



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 10 Décembre, à 11 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de Laval-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Ecole, sous la Présidence de Monsieur Le Maire, Jérôme BONIFACIO,

Présents : Maryline BOUARD, David JOYEUSE, Philippe RUFFIER, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, Jean-Pierre VERSCHAEVE, Geneviève DALBARD.

Absente excusée : Corinne SYLVESTRE représentée par David JOYEUSE, Sophie JOUÉ représentée par Olivier Gadot.

Secrétaire de séance : Olivier GADOT

A la demande du Maire les délibérations N°39 et 40 sont ajoutées au conseil du jour
Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour.

Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 9 voix pour.

Installation du Compte Epargne Temps :

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible au vu des différents textes de loi de faire bénéficier aux agents territoriaux titulaires et non titulaires à temps plein ou à temps partiel d'un CET. Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO propose que soit instauré à partir du 1^{er} janvier 2023 la possibilité pour chaque agent territorial de la commune la possibilité de recourir selon les modalités présentées au CET.

Après avoir eu les explications nécessaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle aux membres du conseil municipal que le taux de promotion doit être fixé par le conseil municipal et propose que ce taux soit porté à 100% pour les fonctionnaires pouvant être promu à un grade supérieur.

Après avoir eu les explications nécessaires, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2022

Avis sur la signature de la convention portant sur la politique tarifaire de la société publique locale « Montereau, Porte de Paris » soit le Majestic :

Le Maire expose les demandes des administrés à l'adhésion de la convention et l'intérêt de la signer. Il souhaite faire bénéficier aux habitants de Laval-en-Brie du tarif réservé aux communes partenaires du Majestic.

Le conseil municipal demande à voir s'il y a une autre possibilité pour rembourser aux valvirois une participation venant de la commune. Une réflexion est en cours, et donc le conseil municipal a voté à l'unanimité un avis défavorable à cette délibération.

Approbation du règlement et des prix pour le concours des maisons décorées de Noël :

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place depuis 2020 d'un concours des maisons décorées de Noël.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, après réflexion sur la faisabilité du projet, vu la conjoncture actuelle demande le retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

Achat d'un cadeau de Noël pour les enfants de Laval-en-Brie :

Le Maire décide de reconduire le principe appliqué pour l'arbre de Noël Communal pour 2022 et offre aux enfants de Laval-en-Brie, de 0 à 12 ans un cadeau d'un montant de 20€, avec un ballotin de chocolat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver cette délibération.

Clôture du conseil 11h55.